

Pourquoi choisir ECOFIP ?

NOS ATOUTS EXCLUSIFS



ECOFIP
Ingénierie & Financement Outre-Mer



www.ecofip.com

ECOFIP en quelques chiffres

N°1 C'est notre rang aux Pyramides 2014 et 2017 du Magazine Investissement Conseils - Catégorie **Monteur Girardin**

N°1 C'est notre rang aux Palmarès 2020, 2018, 2014, 2012 et 2011 de la Revue Gestion de Fortune pour la catégorie Monteur en **loi Girardin Industrielle**

N°2 aux Palmarès 2019 et 2018 du Magazine Investissement Conseils – Catégorie **Monteur Girardin**

N°2 aux Palmarès 2019, 2017, 2016 et 2015 de la Revue Gestion de Fortune pour la catégorie Monteur en **loi Girardin Industrielle**

1,5 milliards d'€ d'investissements financés sur les 10 dernières années

160 millions d'€ d'investissements réalisés par ECOFIP en 2019 en **loi Girardin**

10 149 entreprises locataires en cours

8 547 Investisseurs en cours

2 700 entreprises financées en 2019 par ECOFIP

449 Partenaires CGP

80 Salariés répartis sur l'ensemble des DOM et Paris à votre service

51 Agréments fiscaux délivrés par la DGI pour ECOFIP entre 2012 et 2019

9 Bureaux ECOFIP dans le monde : Martinique – Guadeloupe - Saint-Martin*
Guyane – Réunion – Nouvelle Calédonie – Polynésie - Paris - Lyon

0% de redressement fiscal des dossiers d'ECOFIP

*Ouverture en 2018



Les 3 atouts principaux d'ECOFIP pour un montage maîtrisé des opérations en Girardin Industriel :

- ✓ La **mutualisation** et la **diversification géographique** des investissements sur 6 à 7 sociétés, soit une trentaine d'exploitants / biens indépendants en tout.
- ✓ Le choix des sociétés et des matériels : une sélection de **biens standards non spécifiques à fort potentiel locatif** et de sociétés selon des critères stricts de solvabilité.
- ✓ Un réseau de 8 agences dans tous les DOM-COM et l'hexagone pour assurer une bonne gestion et un **réel suivi des investissements**.

Les garanties d'Ecofip pour protéger l'investisseur et sa réduction d'impôt Girardin :

ECOFIP dispose d'assurances et de garanties figurant parmi les meilleures du marché :

- ✓ **Assurance RC PRO** : ECOFIP a souscrit auprès de COVEA RISKS SA une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle portant le N° 115.420.459 à hauteur de 2 000 000 euros par sinistre et par an.
- ✓ **Nouveauté 2020** : Souscription auprès de Starstone Insurance SE d'une police de deuxième ligne N°AT2778A20FZA de 8 000 000 d'euros supplémentaires par sinistre et par an, portant ainsi le plafond de garantie RC Pro à hauteur de 10.000.000 euros par sinistre et par an pour ECOFIP.
- ✓ **Assurance RC et Assurance Dommages Chapeau Exploitants** : en cas d'accident d'un matériel exploitant non ou mal assuré, ECOFIP protège les investisseurs - associés des sociétés (SNC ou SAS) des demandes éventuelles de réparation en responsabilité civile et des pertes financières locatives.
- ✓ **Assurance Pertes Fiscales Indirectes** : intégrée aux contrats d'assurance Chapeau, cette garantie exclusive couvre le montant de la réduction d'impôts des investisseurs dans le cas d'une remise en cause de l'avantage fiscal liée à la perte totale des biens loués en cas de sinistre, l'agissement délictueux d'un intermédiaire ou d'un locataire, ou toute faute dont ECOFIP serait victime.
- ✓ **Garantie GPLUS - optionnelle** : pour garantir quoiqu'il arrive 100 % de la réduction d'impôts.

